

Covid-19 : la Commission prolonge les aides d'Etat

Publié le 1 décembre 2021

La Commission a présenté le 18 novembre une communication prolongeant les aides d'Etat jusqu'au 30 juin 2022. Sont également prévus deux nouveaux outils : une aide à l'investissement en 2022 pour une relance « rapide, verte et numérique » et un soutien à la solvabilité jusqu'en 2023. Des aides de financement pour le secteur des semi-conducteurs sont attendues.

L'encadrement temporaire des aides d'Etat, adopté le 19 mars 2020 visait à permettre aux pays de l'Union de soutenir avec des fonds publics les entreprises touchées par la crise liée à la pandémie.

"Cette prolongation limitée permettra une suppression progressive et coordonnée des mesures de crise, sans créer d'effets de falaise, et tient compte de la forte reprise attendue de l'ensemble de l'économie européenne", a souligné Margrethe Vestager, vice-présidente exécutive de la Commission européenne chargée de la politique de concurrence.

Deux nouveaux outils pour relancer l'économie et attirer l'investissement privé pour une reprise *"plus rapide, plus écologique et plus numérique"* sont également prévus.

Le premier permet aux États membres de créer des incitations pour encourager les entreprises à investir. Le second porte sur des mesures de soutien à la solvabilité pour mobiliser des fonds privés en vue de leur investissement dans les TPE-PME.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)